



Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20160829-DAG160630D012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2016

ENVIRONNEMENT

Rapport Annuel

sur le prix et la qualité

du service public d'élimination

des déchets ménagers et assimilés



Année 2015

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	1
A.	UN RAPPORT POUR MIEUX INFORMER LES USAGERS	1
B.	PRESENTATION SYNTHETIQUE DU SERVICE	1
1)	<i>Evénements marquants de l'année 2015</i>	1
2)	<i>Schéma de collecte et de traitement des déchets</i>	2
3)	<i>Principaux indicateurs techniques et financiers</i>	3
II.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
A.	TERRITOIRE ET ORGANISATION	5
1)	<i>Population</i>	5
2)	<i>Localisation des Points d'Apport Volontaires (3 flux)</i>	6
B.	COLLECTE ET TRAITEMENT	7
1)	<i>Collecte et traitement des déchets ménagers</i>	7
2)	<i>Collecte, tri et traitement des emballages ménagers</i>	12
3)	<i>Exploitation des déchetteries de Thorée-les-Pins et de Crosnières</i>	18
4)	<i>Collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)</i>	20
5)	<i>Collecte des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)</i>	22
III.	LES INDICATEURS FINANCIERS	243
A.	BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	24
1)	<i>Recettes et dépenses de fonctionnement (en euros TTC)</i>	24
2)	<i>Recettes et dépenses d'investissement (en euros TTC)</i>	24
B.	INDICATEURS COMPLEMENTAIRES	25
1)	<i>Coût annuel des principaux marchés</i>	25
2)	<i>Coûts moyens par flux</i>	26
3)	<i>Mode de calcul de la taxe et de la redevance</i>	267
4)	<i>Evolution des coûts de fonctionnement annuels</i>	28
5)	<i>Répartition des recettes de fonctionnement annuelles</i>	29
IV.	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	31
V.	ANNEXES	32

I. INTRODUCTION

A. UN RAPPORT POUR MIEUX INFORMER LES USAGERS

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), chaque Maire doit présenter «un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » avant une mise à disposition du public.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n° 2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport.

Pour les communes de plus de 3500 habitants et pour la Communauté de Communes : le rapport est mis à disposition du public en mairie dans les 15 jours qui suivent son adoption en conseil municipal. Le public est avisé par affichage en mairie et à l'hôtel communautaire pendant au moins un mois. Un exemplaire est adressé par le Président de la Communauté de Communes au Préfet du département. Pour les communes de moins de 3500 habitants : il n'y a pas d'obligation particulière, cependant si elles le souhaitent, ces communes peuvent publier le rapport afin d'en assurer une diffusion maximum. Dans tous les cas, ce rapport annuel doit être consultable par toute personne qui en fait la demande.

Le rapport est consultable à l'hôtel communautaire et sur le site internet de la collectivité (cc-paysflechois.fr). Le service environnement est à la disposition des usagers pour tout renseignement complémentaire.

B. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU SERVICE

1) Evénements marquants de l'année 2015

● Recrutement d'une animatrice environnement

Le recrutement d'une animatrice environnement va permettre de consolider et d'améliorer le geste de tri de nos collectes sélectives sur le territoire du Pays Fléchois. Des actions de sensibilisation, d'animation et de prévention permettront de baisser plus rapidement nos tonnages d'ordures ménagères résiduels.

Prestation de services : augmentation des matériaux recyclables au sein de nos déchetteries

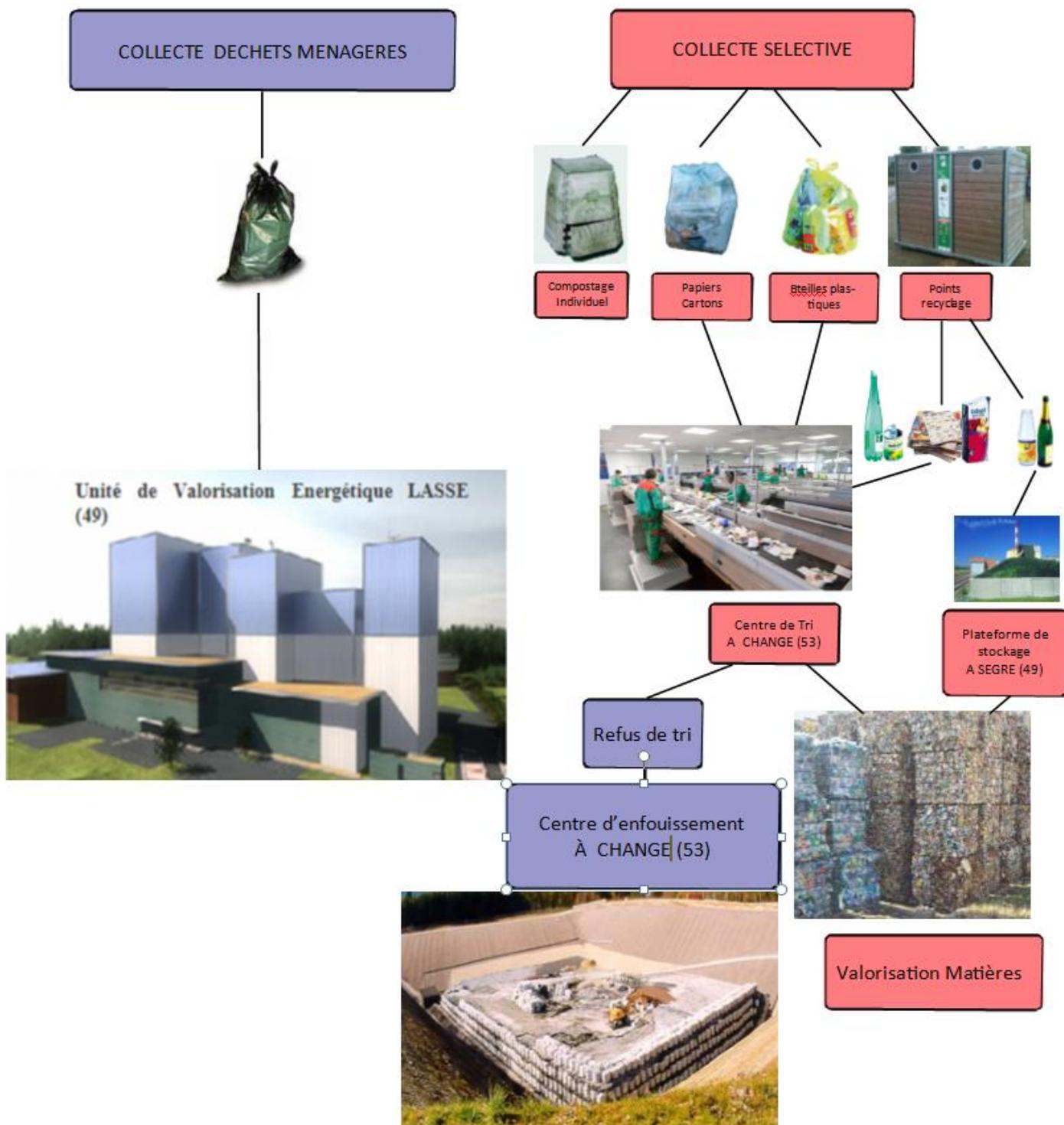
Il est à noter qu'au cours de l'année 2015, le plastique dur a été retiré de notre benne « tout venant ». Cette valorisation matière permet de faire baisser le tonnage de notre tout venant tout en maîtrisant nos coûts.

● Marché public de prestation de services :



Les marchés de transfert, traitement des déchets ménagers et de collecte, transport des matériaux recyclables issus des Points d'Apport Volontaire (PAV) arrivaient à échéance le 31 décembre 2014. Lors de la remise en concurrence pour le premier marché, où la société Veolia Dufeu a été retenue, le coût est en baisse de près de 12 %. Pour les prestations de collecte et transport des matériaux recyclables issus des Points d'Apport Volontaire (PAV) c'est la société Suez Environnement qui a été retenue pour un coût en baisse de près de 4 % %.

2) Schéma de collecte et de traitement des déchets



3) Principaux indicateurs techniques et financiers

● MOYENS HUMAINS :

- Service Environnement : 17 personnes (administratifs inclus).

● EQUIPEMENTS : (cf. carte p.6)

- 1 Centre d'enfouissement technique de classe 3 (déchets inertes), Thorée les Pins ;
- 1 Quai de transfert pour déchets ménagers et déchets industriels banals, Thorée les Pins ;
- 1 plateforme de compostage des déchets verts, Thorée les Pins ;
- 2 déchetteries : Thorée les Pins et Crosnières ;
- 3 Bennes de collecte des déchets ménagers ;
- 1 Véhicule pour les déchetteries ;
- 1 Véhicule pour le nettoyage des points recyclage ;
- 248 Conteneurs de collecte sélective répartis sur 63 points recyclage.

● MOYENS FINANCIERS :

- Budget de fonctionnement : 2 323 385 €
- Budget d'investissement : 510 479 €

● RESULTATS :

25 900 habitants desservis en 2015 car intégration de Ligrion et Courcelles La Forêt au 1^{er} janvier 2014 (25 000 habitants en 2013), soit environ 11 400 foyers ;

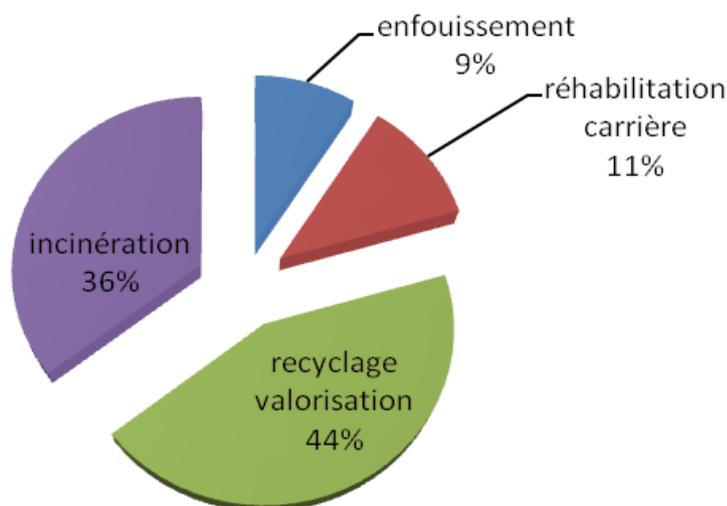
	2013	2014	2015	
	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Ratio Kg/Hab./an (2014)
Déchets ménagers	4 431	4 577	4 496	174
Emballages triés (dont cartons en déchetteries)	2 252	2 393	2 339	91
Déchetteries (Hors cartons)	5 517	6 090	5 883	228
Total	12 200	13 060	12 718	493 (504)

Analyse des performances

Durant l'année 2015 on remarque une augmentation de nos tonnages de verre de près de 1,2 % par rapport à 2014. Sur la même période l'ensemble de nos tonnages de matériaux recyclables baissent de 2,3 % (essentiellement venant du papier) et le tonnage d'ordures ménagères résiduelles baisse de 1,8 %.

Sur les 12 715 tonnes de déchets collectés en 2015, **44 %** ont été recyclé et valorisé et **36 %** ont été incinérés (4 % de plus qu'en 2014)

Répartition des tonnages collectés en fonction des filières d'élimination (en %)



II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. TERRITOIRE ET ORGANISATION

1) Population municipale

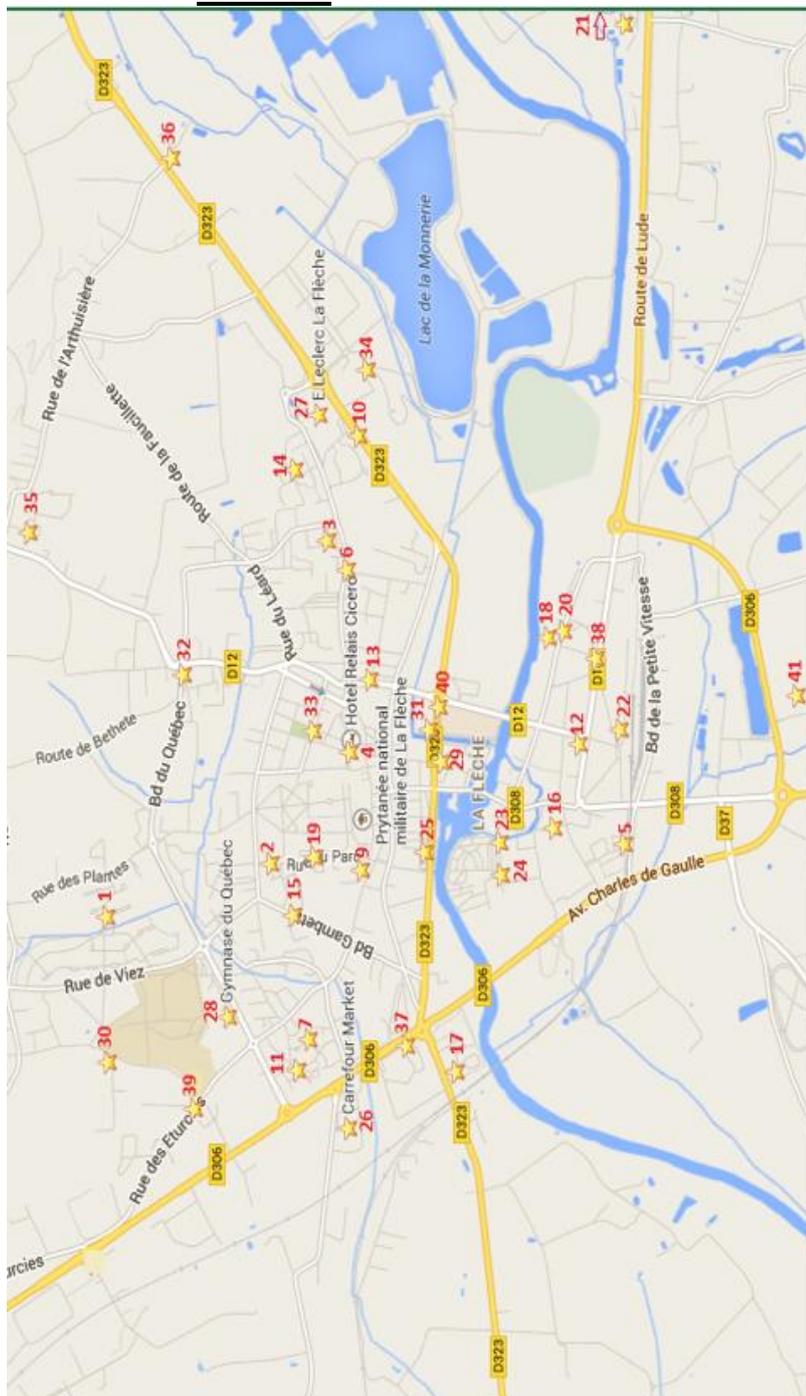
Le territoire desservi par le service valorisation et élimination des déchets comprend 13 communes regroupant 25 109 habitants (soit environ 10 917 foyers) selon le recensement 2013.

SITUATION INITIALE		
Nom de la collectivité	numéro INSEE	Population de la collectivité (population municipale)
Arthezé	72009	396
Bousse	72044	434
Bazouges sur le Loir	72075	1 255
Clermont-Créans	72084	1 272
Courcelles la Forêt	72100	412
Cré sur Loir	72108	802
Crosnières	72110	1 030
La Chapelle d'Aligné	72061	1 613
La Flèche	72154	14 992
Ligron	72163	498
Mareil sur Loir	72185	646
Thorée Les pins	72357	725
Villaines sous Malicorne	72377	1 034
TOTAL		25 109

Compte-tenu de l'évolution annuelle de la population sur le territoire depuis 1999, la population 2015 est estimée à 25 900 habitants.

2) Localisation des Points d'Apports Volontaire (pour les 3 flux)

La Flèche



N°	Adresse
1	1 Rue des Erablières
2	1 Rue du Perche
3	10 Rue Marcel David
4	13 Rue Boulevard d'Alger
5	15 Rue Lucien Jonas
6	19 Allée du Renard
7	2 Rond-point de la Pléiade
8	20 Rue de la Renaissance (verron église)
9	20 Rue des Ongrais
10	21 Avenue d'Obernkirchen
11	21 Rue Pierre de Ronsard
12	25 Boulevard de la République (à côté une station de bus)
13	26 Boulevard Jean Moulin
14	29 Allée des Bleuets
15	44-54 Boulevard Grabetta
16	6 Rue Jules Daudet (impôt)
17	61 Rue Printania
18	65 Rue Sainte-Colombe (en face de l'église)
19	69 Rue du Parc
20	76 Rue Sainte-Colombe, La Flèche (proche l'église)
21	Aero Club (D306)
22	Ancienne gare (2 Boulevard de la Gare)
23	Camping municipal-externe (10 Rue du Bourdigal)
24	Camping municipal-interne (10 Rue du Bourdigal)
25	Carrefour (44 Rue Maréchal Foch)
26	Carrefour Market (Avenue Rhin et Danube)
27	E. Leclerc (7 Rue Henri Dunant)
28	Gymnase de Québec
29	La Poste (1bis Rue Fernand Guillot)
30	Le Petit Bouchevereau (39 Rue de Bouchevereau, stade Bouchevereau)
31	Office de tourisme (15 boulevard de montréal)
32	Petit versailles (Boulevard du Québec, criosée la Rue Saint Germain)
33	Place champs de foire (37 Rue Polonaise)
34	Plages Monnerie (Allée des Fromenteaux, derrière une bâtiment verre)
35	Quartier st germain (10 Rue Albert Virfeu)
36	Restaurant Palais Henri IV (Chemin de la Transonnière)
37	Rue A.germain (38 Rue Achille Germain)
38	Rue d'Estournelles de Constant (coisée la rue du Cimetière)
39	Stade bouchevereau (25 Rue des Eturcies)
40	Stade Montréal (Voie de la Liberté)
41	Stade de rugby (stage pepiniere, 9002 La Pepiniere)

Les 12 autres communes

Ville	Adresse
Arthezé	Rue de la Cure (à côté de 3 Rue Notre Dame)
Bazouges sur le Loir	salle des fêtes (La goupillère, proche de D100)
Bazouges sur le Loir	Lotissement des Grands Champs
Bousse	Parking rte de villaines (30 Rue le Royer de la Dauversière)
Clermont créans	Route de mareil (La Noirie, à côté de la Route de Cuvy, croisée D13)
Clermont créans	Rue de Délices (croisée la Rue d'Oyre)
Clermont créans	4 Route de Créans (parking bas salle des fêtes)
Clermont créans	Salle des fêtes (en face 4 route de créans)
Courcelles-la-Forêt	2-4 Rue du Bourg Fleuri
Cré sur Loir	Zone artisanale, Route fougeré (18 Rue des Courtils)
Crosnières	Déchetterie
Crosnières	Parking du cimetière, Rue les renardières (croisée avec rue le petit beaulieu)
La Chapelle d'Aligné	Parking cimetière (2 Impasse de la Touraudière)
La Chapelle d'Aligné	Salle des fêtes (25 Rue Touraine)
La Chapelle d'Aligné	Richardières vers le pont de l'autoroute
La Chapelle d'Aligné	Discotheque
Ligron	4 Rue Henri Pasquier (proche D54)
Mareil sur Loir	Salle des fêtes (7 Rue du Puits Guyard)
Mareil sur Loir	Les Grandes Molières
Thorée-les-Pins	Déchetterie (Le Bois Douvreau)
Thorée-les-Pins	Camping (248 La Roche)
Thorée-les-Pins	3 Rue des écoles (dans un parking)
Thorée-les-Pins	les cartes (1 Rue de Pont)
Thorée-les-Pins	ERGM (Caserne militaire, face la déchetterie)
Villaines sous malicorne	Salle des fêtes (7 Rue de Bonne Fontaine)
Villaines sous malicorne	Restaurant (8 Rue du Maine, 100 mètre de la mairie)
Villaines sous malicorne	Route de la Flèche (6 rue anjou)

B. COLLECTE ET TRAITEMENT

1) Collecte et traitement des déchets ménagers

● Présentation du dispositif



La Communauté de Communes du Pays Fléchois possède une flotte de 4 véhicules (3 bennes ordures ménagères et un pick-up) et emploie 11 personnes pour la réalisation de la collecte en régie directe.

Les fréquences des tournées sont adaptées à la densité de la population :

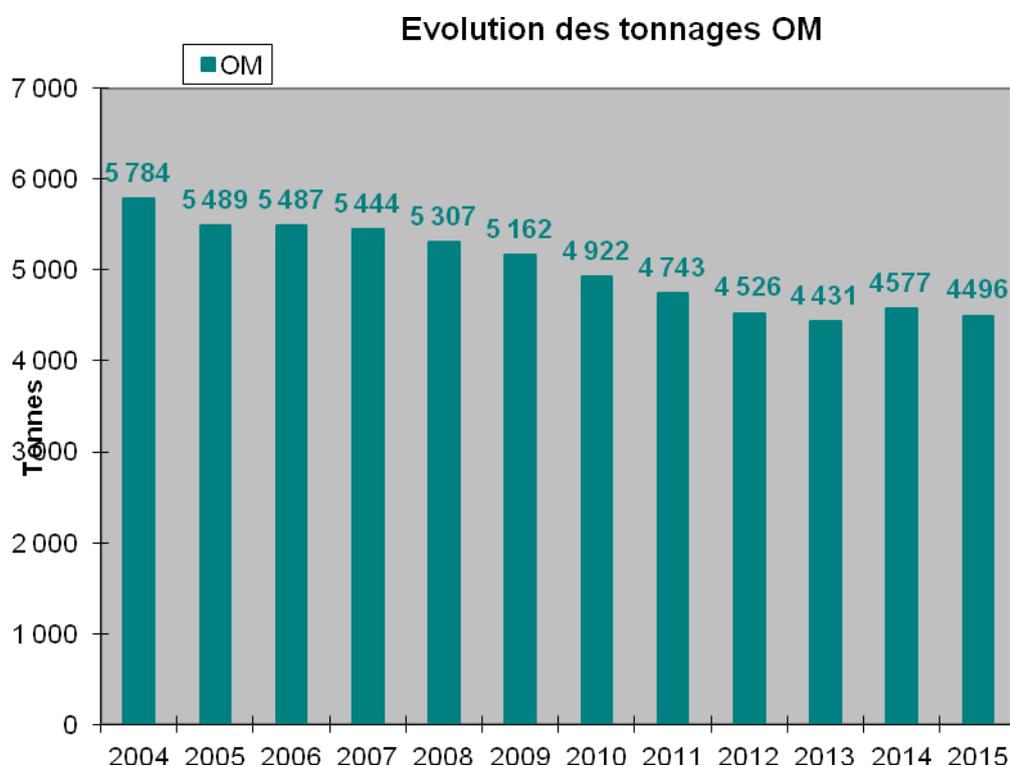
- Depuis octobre 2011 nous sommes passés de 2 collectes par semaine pour la zone urbanisée de La Flèche à 1 collecte (sauf pour le centre ville qui reste à 2 collectes)
- 1 collecte par semaine pour les secteurs ruraux et les communes rurales.

Le contenu des bennes transite par le quai de transfert de Thorée les Pins, ce qui permet d'optimiser les déplacements.

Le transport et le traitement des déchets ménagers ont été attribués à la société Jacky DUFEU SAS de Véolia Propreté. Les **4 496 tonnes** de déchets ainsi confiés sont incinérés à l'usine d'incinération basée au lieu dit « Manet » à Lasse (49).

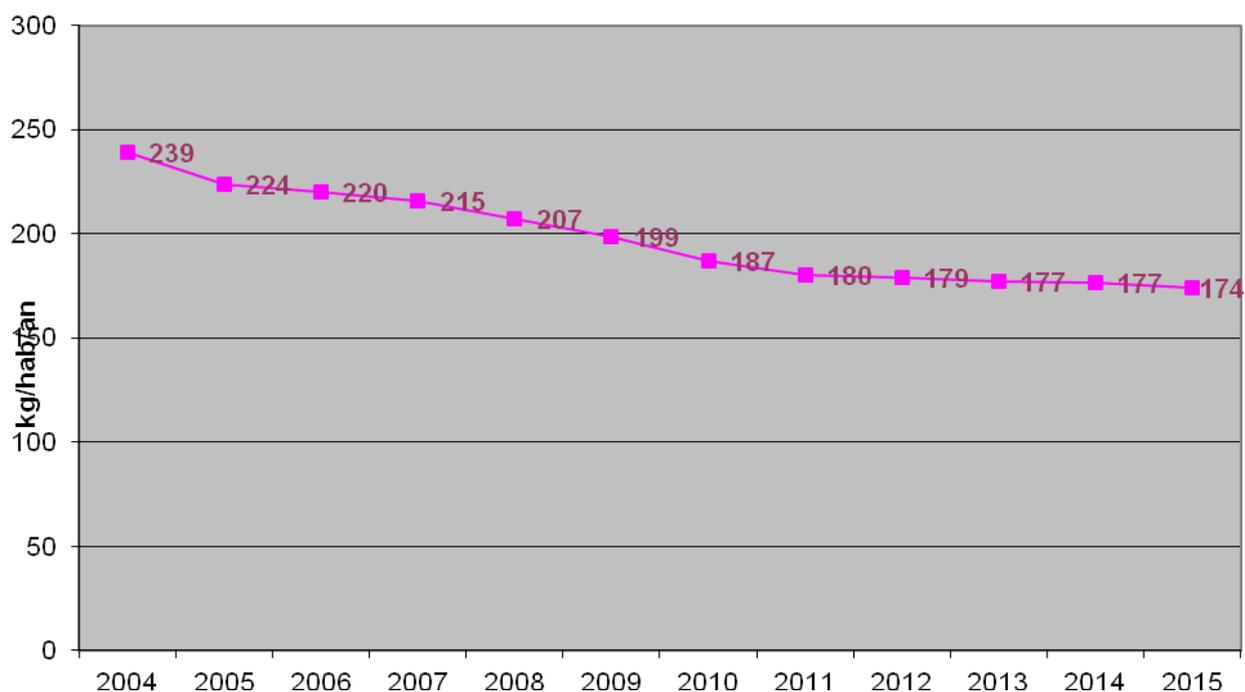
On constate depuis 10 ans une baisse régulière du tonnage d'ordures ménagères. Le tonnage est en baisse de 18 % en dix ans. Malgré l'augmentation de la population sur le territoire on constate une baisse sensible de ce tonnage dû notamment à l'utilisateur qui trie mieux et plus.

● **Tonnages collectés :**

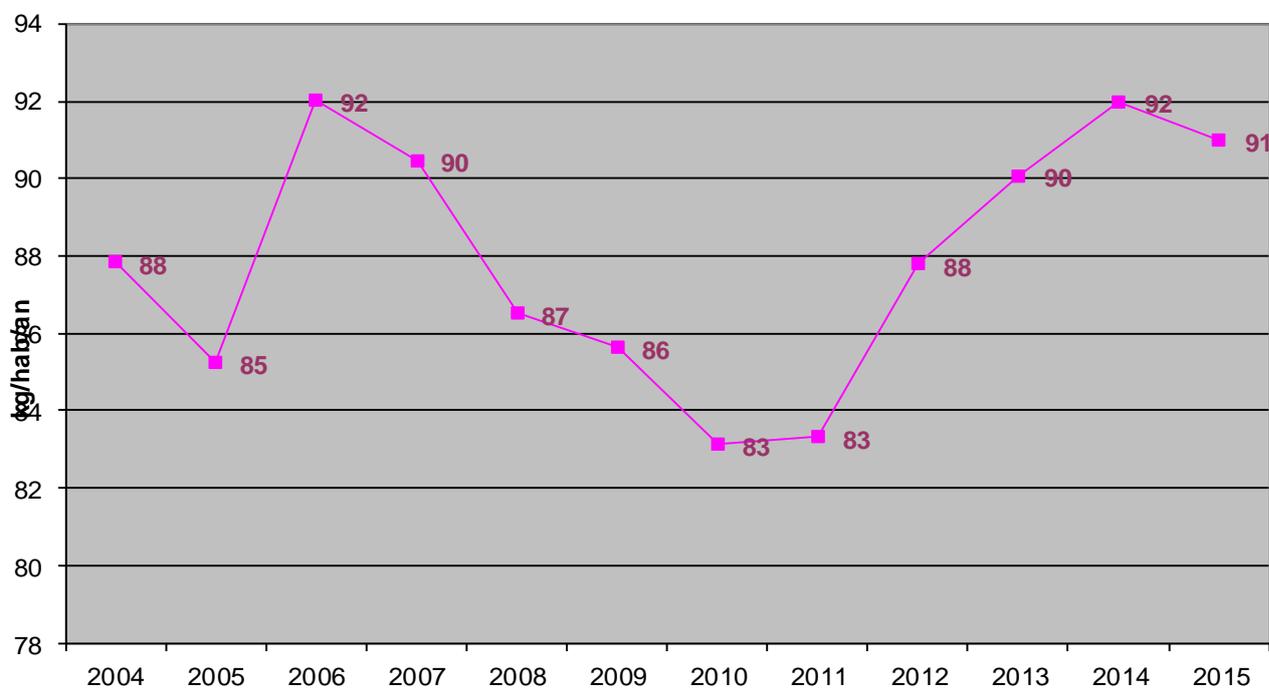




Production OMR par habitant et par an



Collecte emballages par habitant et par an



En ramenant à l'habitant on observe, depuis 2004, **une réduction de 22 %** des tonnages de déchets ménagers. Sur cette même période on observe une **augmentation d'environ 10%** du tonnage des matériaux recyclables issus du Port à Porte (P.A.P.) ou des Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)



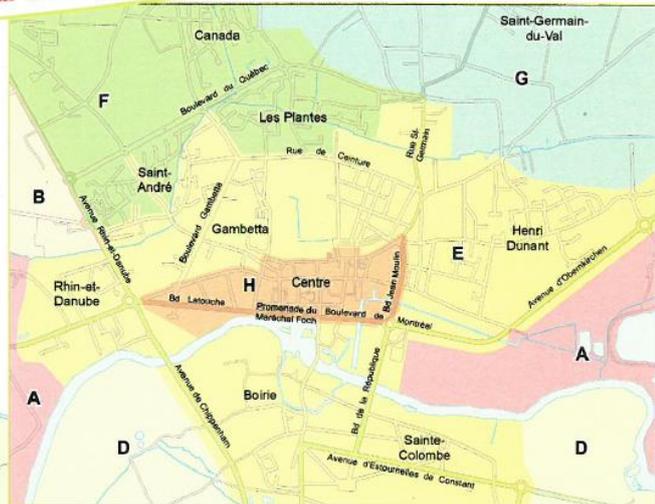
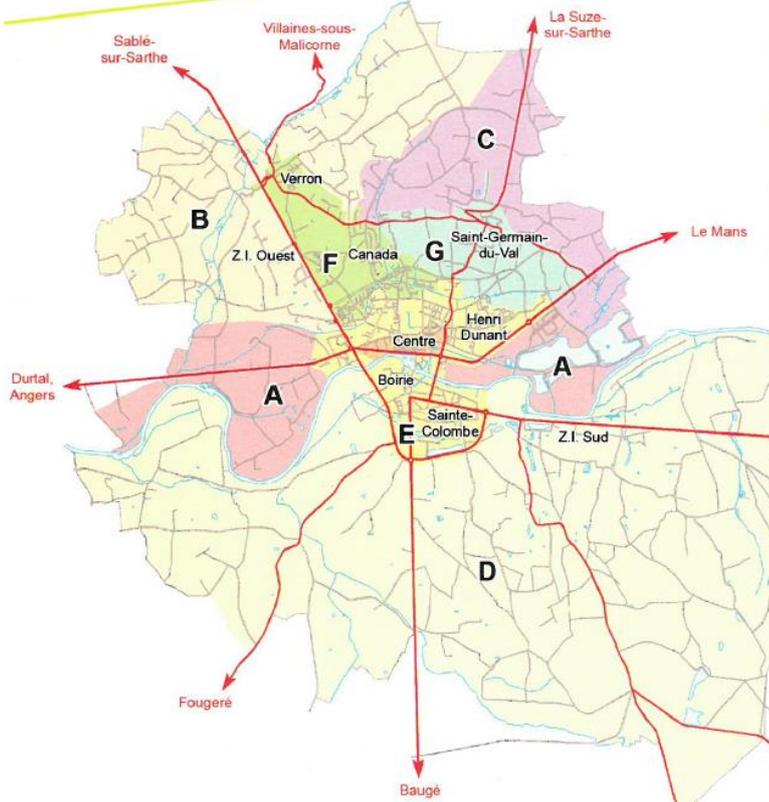
Cartes des fréquences de collecte déchets ménagers et de la collecte sélective



Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les circuits et jours de collecte à La Flèche

A partir du 1^{er} janvier 2015



Attention : pour les jours de collecte de tri sélectif tombant un jour férié, il n'y a pas de rattrapage.

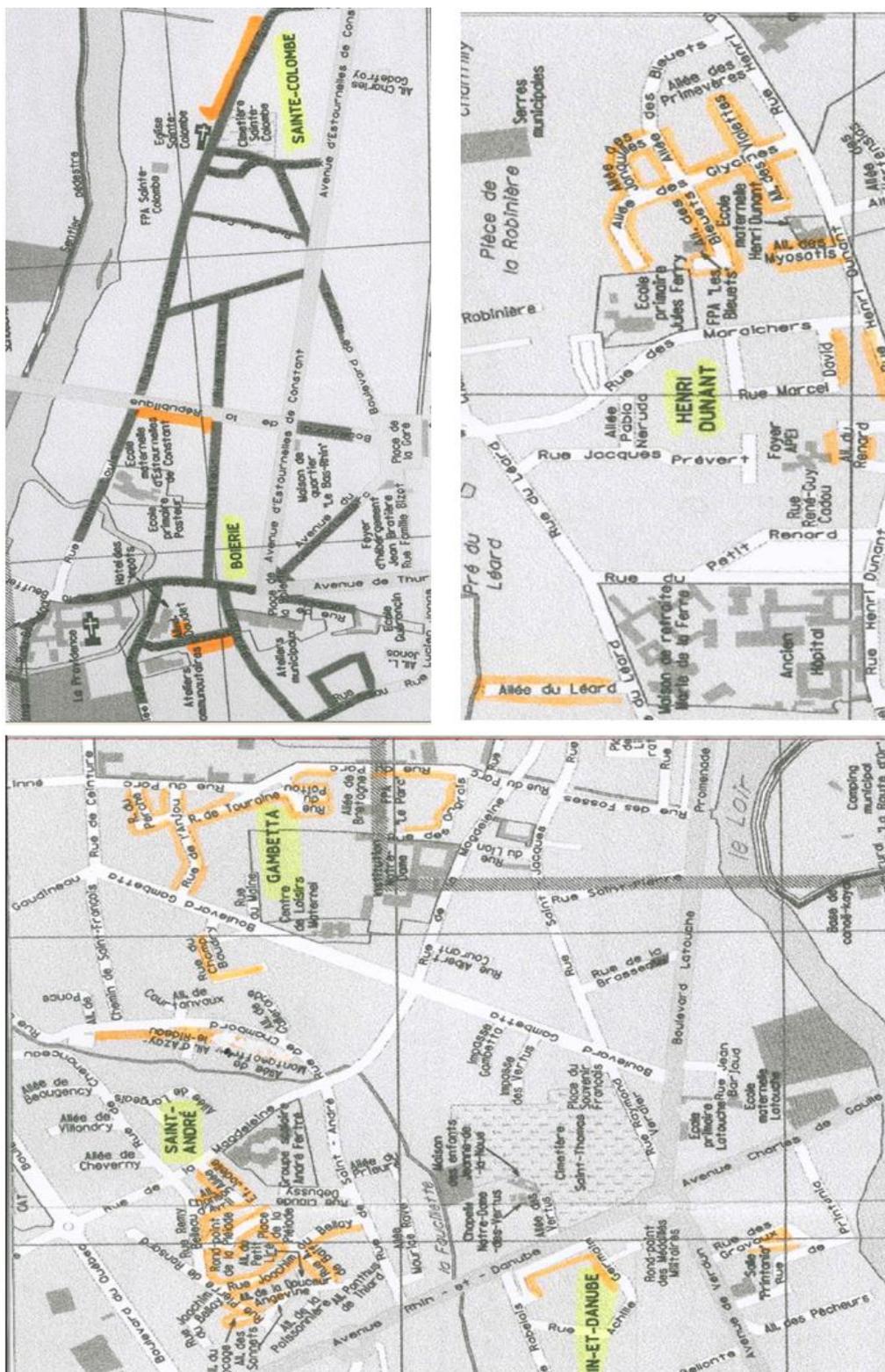
En cas de jours fériés pour la collecte des déchets ménagers dans le quartier Saint Germain du Val, voir au verso.

SECTEURS DE COLLECTE	DÉCHETS MÉNAGERS	DÉCHETS RECYCLABLES
A	Mardi à partir de 5 H	X
B	Mardi à partir de 17 H	X
C	Jeudi à partir de 17 H	X
D	Mercredi à partir de 5 H	X
E	Mardi à partir de 5 H	Jeudi à partir de 5 H
F	Mardi à partir de 17 H	Jeudi à partir de 5 H
G	Jeudi à partir de 17 H	Jeudi à partir de 5 H
H	Mardi et vendredi à partir de 5 H	Jeudi à partir de 5 H

Communes	Arthezé	Bazouges-sur-le Loir	Bousse	Cré-sur-loir	Clermont-Créans	Courcelles-la-Fôret	Ligron	Mareil-sur-Loir	Crosnières	La Chapelle d'Aligné	Villaines-sous-Malicorne	Thorée-les-Pins
Jour de collecte	Mercredi soir	Jeudi soir	Vendredi matin	Mercredi matin	Vendredi matin	Vendredi matin	Vendredi matin	Vendredi matin	Mercredi soir	Mercredi matin	Mercredi soir	Mercredi matin
Emplacement des points d'apports volontaire	Rue de la Cure	Salle des fêtes	Place des rosiers, route de Villaines	Route de Fougéré	Rue des Délices Salle des fêtes Route de Mareil	Parking à côté de la mairie	Rue Henri Pasquier	Salle des fêtes	Déchetterie Face au stade	Parking du cimetière Salle des fêtes	Salle des fêtes Route de La Flèche	Déchetterie Les cartes Salle des fêtes

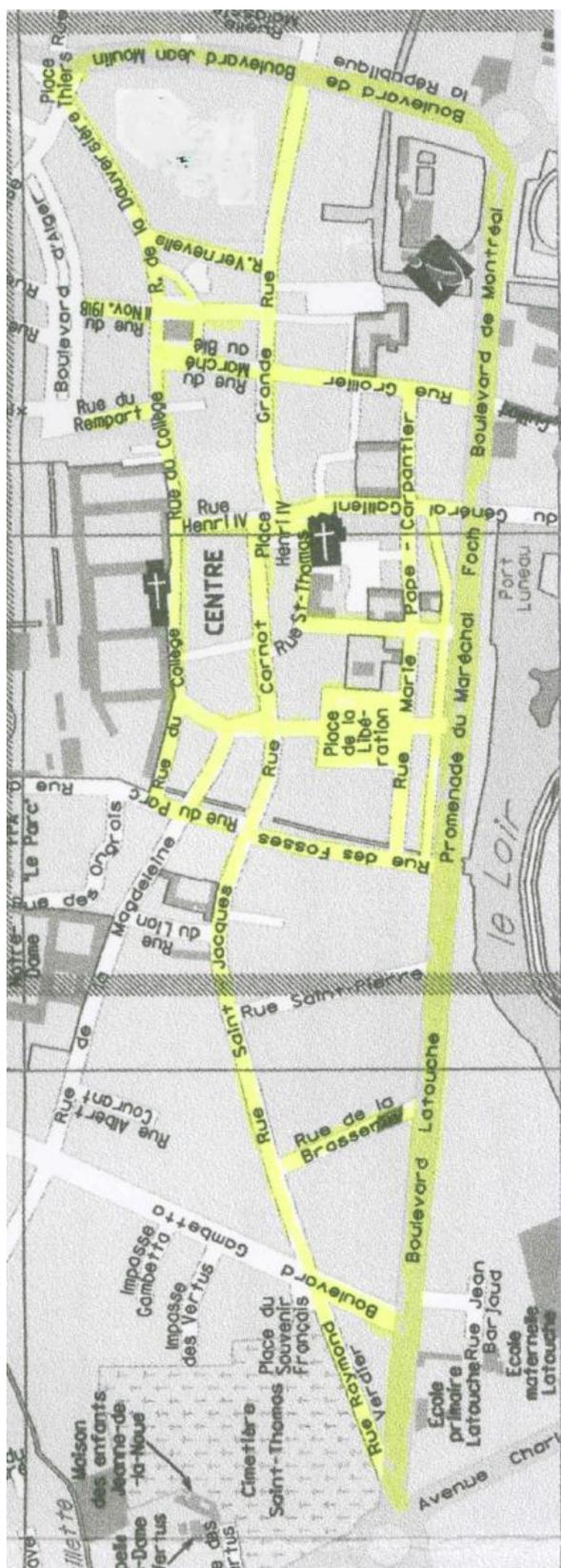


Cartes collecte des déchets ménagers en conteneurs enterrés et semi-enterrés sur la Flèche (zone orange)





● **Cartes collecte des déchets ménagers 2 fois par semaine sur la Flèche (zone jaune)**



2) Collecte, tri et traitement des emballages ménagers

Présentation du dispositif de collecte

Le choix du mode de collecte correspond à la densité de l'habitat (cf. carte p 6) :

En zone rurale (15 084 habitants), l'éloignement des foyers les uns par rapport aux autres, rendrait la collecte en porte à porte très onéreuse par rapport aux tonnages récupérés. Le mode de vie et l'espace disponible sont mieux adaptés à l'apport volontaire.

En zone urbaine (10 550 habitants), le manque de place rend difficile le positionnement de points recyclage, la collecte en porte à porte est mieux adaptée. La densité de l'habitat permet un ramassage en porte à porte.

En habitat collectif sur la ville de La Flèche : des points recyclage (aérien ou semi-enterrés) sont positionnés à proximité des plus grands collectifs (Ste Colombe, place de la Pléiade, rue du Maine, rue du Perche, rue des Ongrais, rue A. Germain, rue A. Daudet).

La collecte en porte à porte, sacs bleus et jaunes, est réalisée en **régie** par le même personnel et le même matériel que la collecte des déchets ménagers. Le transfert des sacs de collecte sélective est effectué chez SOSAREC. La collecte des points recyclage, le transport des emballages vers le centre de tri et le tri sont confiés par marché à des prestataires privés :

- « **Collecte et transport des emballages ménagers (issus des PAV)** » : Sita Ouest basé à Segré (49) jusqu'au 31 décembre 2017 (avec la possibilité de repousser le marché, chaque année, jusqu'au 31 décembre 2019);
- « **Tri des emballages ménagers issus de la collecte en porte à porte et de la collecte des PAV** » : Séché Eco Industrie, basée à CHANGE (53), jusqu'au 31 décembre 2015 (avec la possibilité de repousser le marché, chaque année, jusqu'au 31 décembre 2018) ;
- « **Réception et Transport des emballages ménagers issus de la collecte au porte à porte** » : SOSAREC, basée à La Flèche, jusqu'au 31 décembre 2015 (avec la possibilité de repousser le marché, chaque année, jusqu'au 31 décembre 2018).

Depuis le 1^{er} janvier 2011 le contrat Eco-Emballages est passé au barème E.

Ce contrat, conclu pour 5 ans, permet de bénéficier d'une aide financière plus importante de la part des fabricants des emballages ménagers.

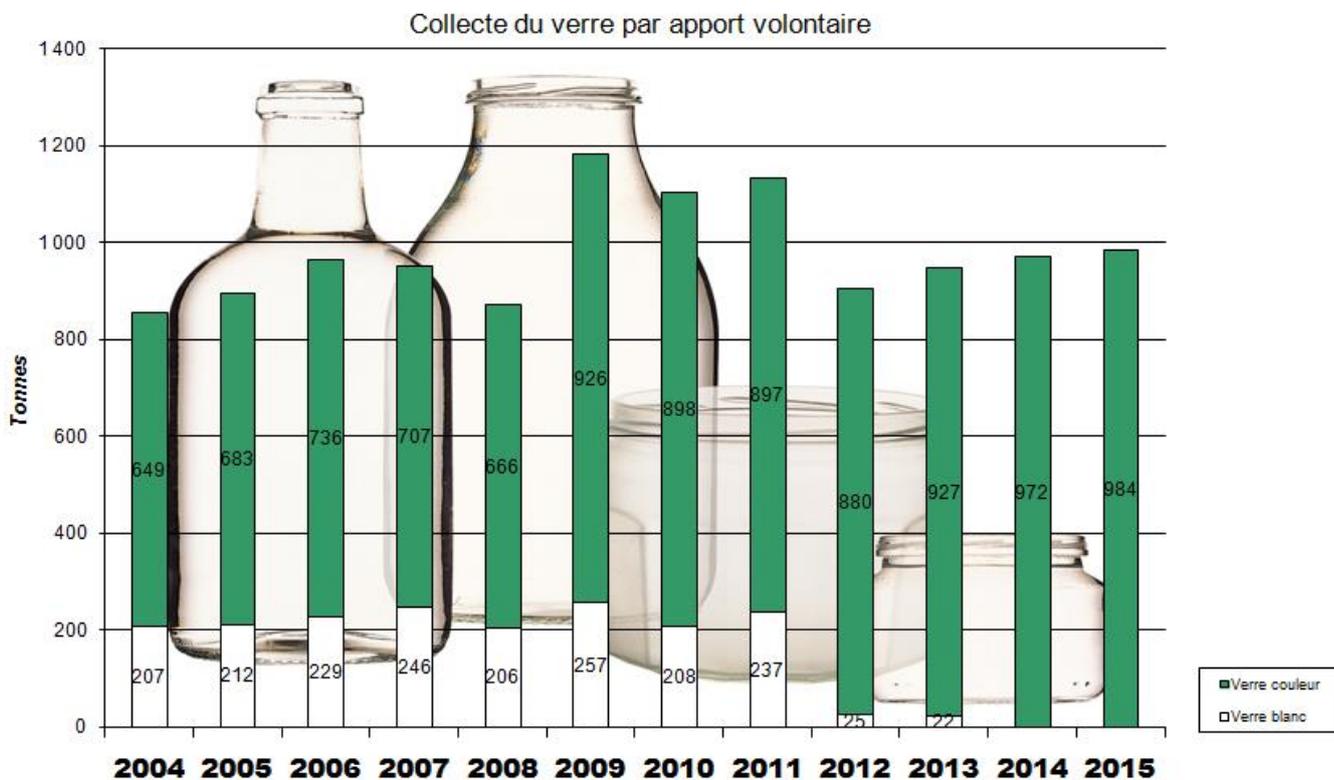
Enfin les filières de recyclage nous achètent les emballages, triés et conditionnés en balles, à un meilleur prix.

Dans ce cadre l'aide financière, de la part de cette Eco-Organisme, a été de plus 300 000 euros pour l'année 2015.



Tonnages collectés (refus de tri compris sauf verre)

La collecte du verre des points d'apport volontaire est réalisée en un seul flux (verre couleur et incolore ensemble) depuis 2009. On constate une augmentation des tonnages collectés. La simplification du geste de tri a ainsi permis d'augmenter les apports. On observe une augmentation de 4,9 % entre l'année 2013 et 2014 puis de 1,2 % entre l'année 2014 et 2015.

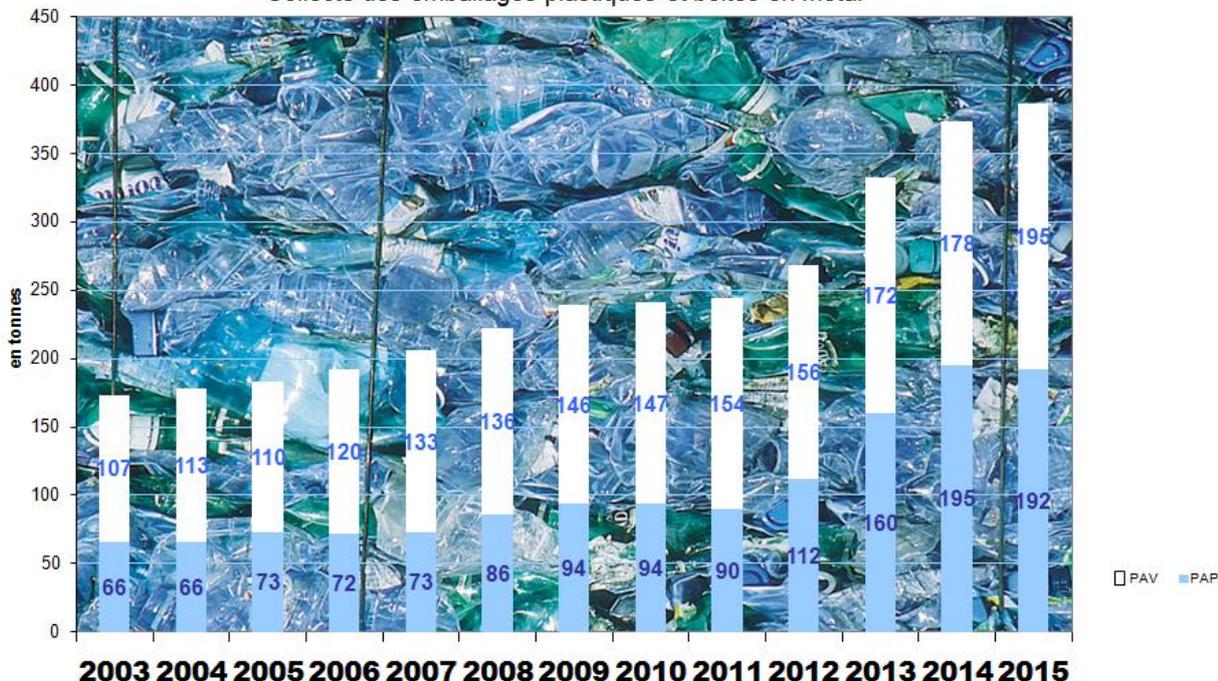


* chiffres annexe H



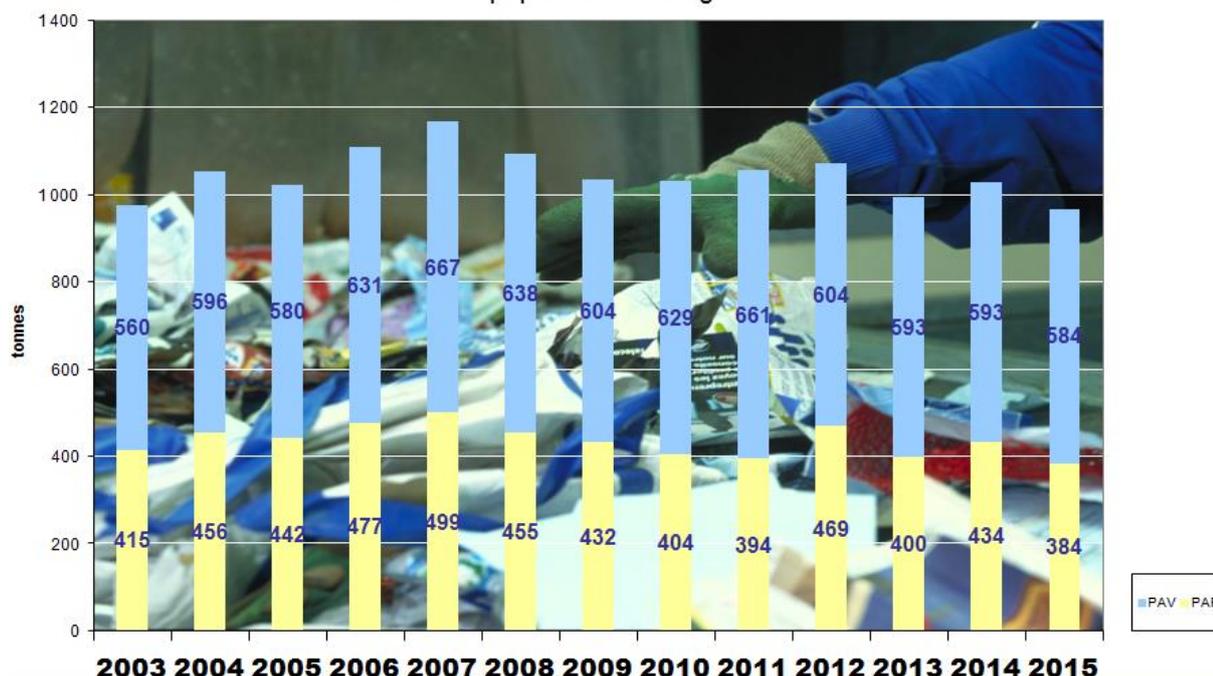
Concernant le tonnage des emballages plastiques et boîtes métalliques 2015, il est en augmentation de près de 3,7 % par rapport au tonnage de l'année 2014. Depuis 2005 ce tonnage est presque multiplié par plus de 2.

Collecte des emballages plastiques et boîtes en métal



Ces tonnages prennent en compte les cartons collectés en déchetteries. Les tonnages de papiers – cartons collectés sont en baisse par rapport à 2008. Cette tendance est générale en France à cause de la crise notamment. Entre 2014 et 2015 le tonnage a baissé de 5,7 %

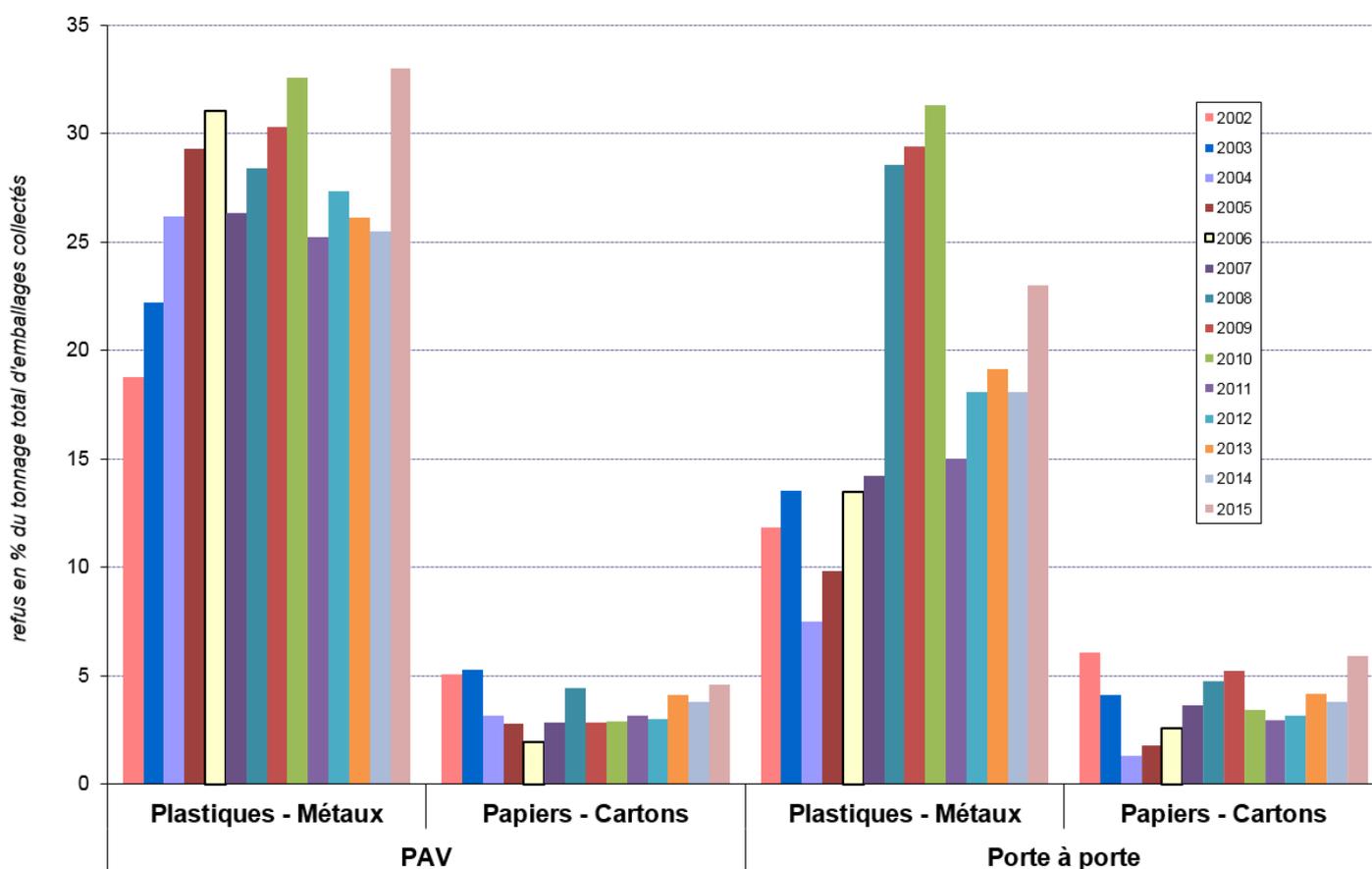
Collecte des papiers et emballages carton



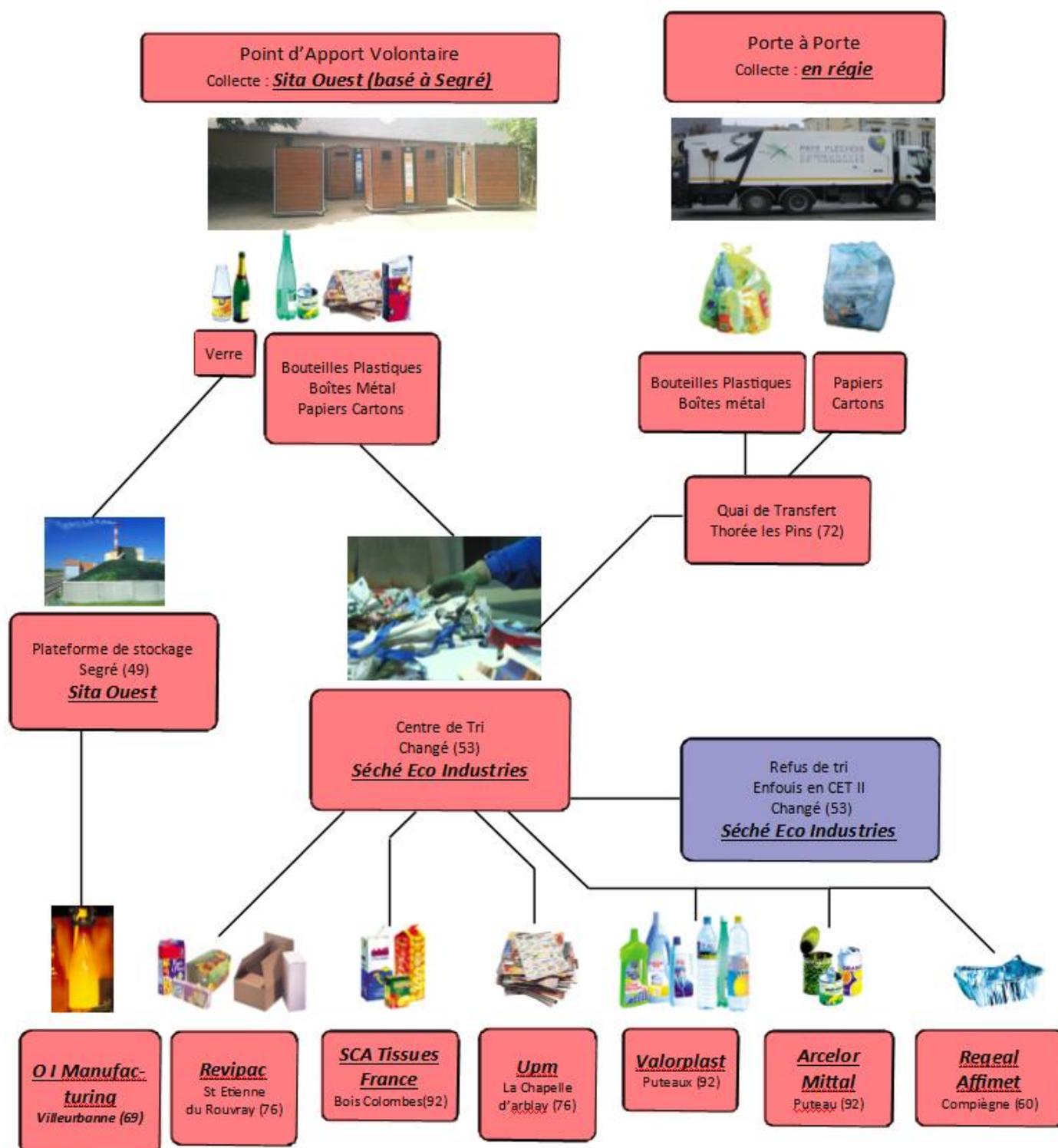


● La qualité du tri

Les matériaux considérés comme refus issus des emballages légers, donc des corps creux, venant des Points d'Apport Volontaire ou du Porte à Porte est importante (près de 25 % en moyenne en Point d'Apport Volontaire et 15% en Porte à Porte). Des actions de communication et de sensibilisations sont et seront faites pour faire baisser ce taux de refus. Les matériaux considérés comme refus issus des corps plats est bas de l'ordre de 5%.



● Schéma des filières de recyclage





Bilan du recyclage des emballages triés

	Tonnages 2015*	Performance en kg/an/hab **	Performance nationale*** en kg/an/hab
Plastique (PET et PEHD)	165,81	6,40	6,58
Tétrapack	18,63	0,72	0,37
Métaux (Acier-Alu)	67,40	2,60	5,37
Papier – Carton	279,43	10,79	11,68
Journaux/magazines	637,00	24,59	22,05
Verre	984,00	37,99	37,63
Total recyclés	2 152,27	83,09	83,68
Refus de tri	176,51	5,27	
Total	2328,78	88,36	

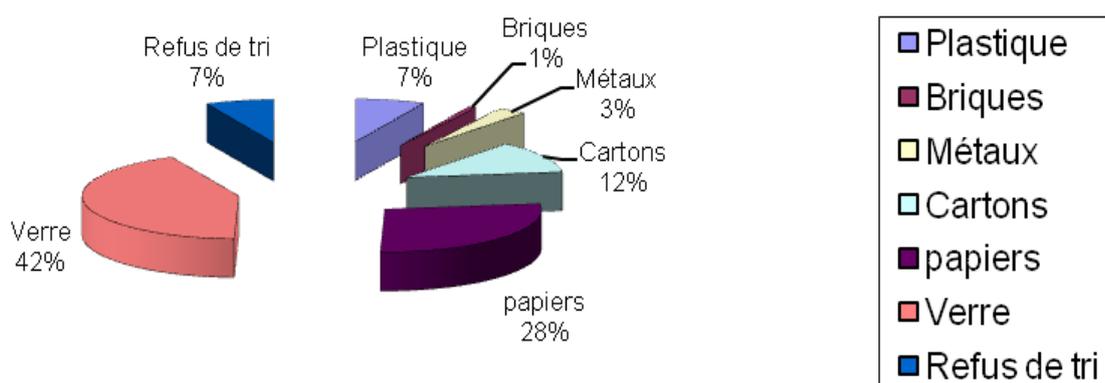
*Tonnages déclarés dans l'annexe H d'Eco-Emballages

** Avec population estimée à 25 900 habitants

*** Source Eco-Emballages (contrat 2013)

La performance totale des trieurs du Pays Fléchois est correcte, la quantité collectée est pratiquement égale à la moyenne nationale. Il est à noter la performance concernant les métaux est bien inférieure au ratio d'Eco Emballages.

Répartition des emballages triés (en pourcentage par rapport au poids)



Le taux de refus est de 7% par rapport au poids. Des actions de sensibilisations et de communications doivent se poursuivre et être augmentés.

3) Exploitation des déchetteries de Thorée-les-Pins et de Crosnières

● Construction

La construction de la déchetterie de Thorée les Pins avait été confiée en 1993 par marché à la société SOCCOIM ONYX, qui se nommait ECTD au moment de la passation du marché.

La réalisation de la déchetterie de Crosnières, ouverte depuis le 29 avril 2002, a été réalisée par la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

● Gardiennage / Accueil

Le gardiennage et l'accueil des 2 déchetteries sont assurés en régie par 4 agents, du lundi au samedi, sauf les jours fériés, aux heures d'ouverture suivantes :

- Thorée les Pins : 9h - 12h,
- Crosnières : 14h -18h.

● Exploitation des déchetteries

L'enlèvement, l'élimination ou la valorisation des déchets sont confiés par marché à des prestataires privés.

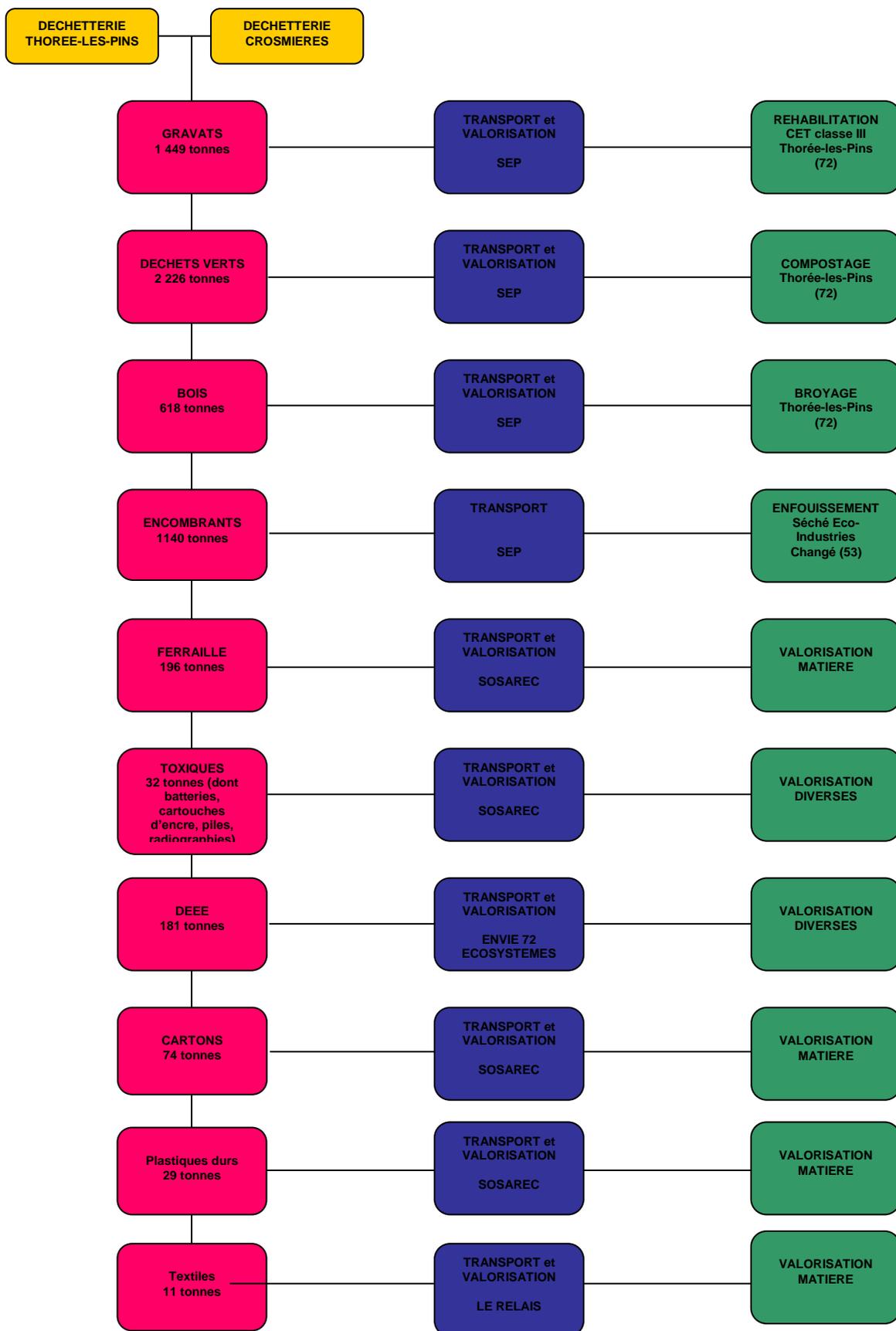
Depuis le 15 octobre 2011, les différents lots du marché de transport et de traitement des déchets issus des deux déchetteries ont été attribués aux sociétés suivantes :

- « **Enlèvement et valorisation des déchets verts** » : SEP, basée à Sées (61)
- « **Enlèvement et valorisation du bois** » : SEP, basée à Sées (61)
- « **Enlèvement et traitement du tout-venant** » : SEP, basée à Sées (61)
- « **Enlèvement et valorisation des cartons** » : SOSAREC, basée à Sablé sur Sarthe (72)
- « **Enlèvement des gravats** » : SEP, basée à Sées (61)
- « **Enlèvement et valorisation de la ferraille** » : SOSAREC, basée à Sablé sur Sarthe (72)
- « **Enlèvement et traitement ou valorisation des déchets toxiques** » : SOSAREC, basée à Sablé sur Sarthe (72)

Ce marché est prévu jusqu'en octobre 2016.

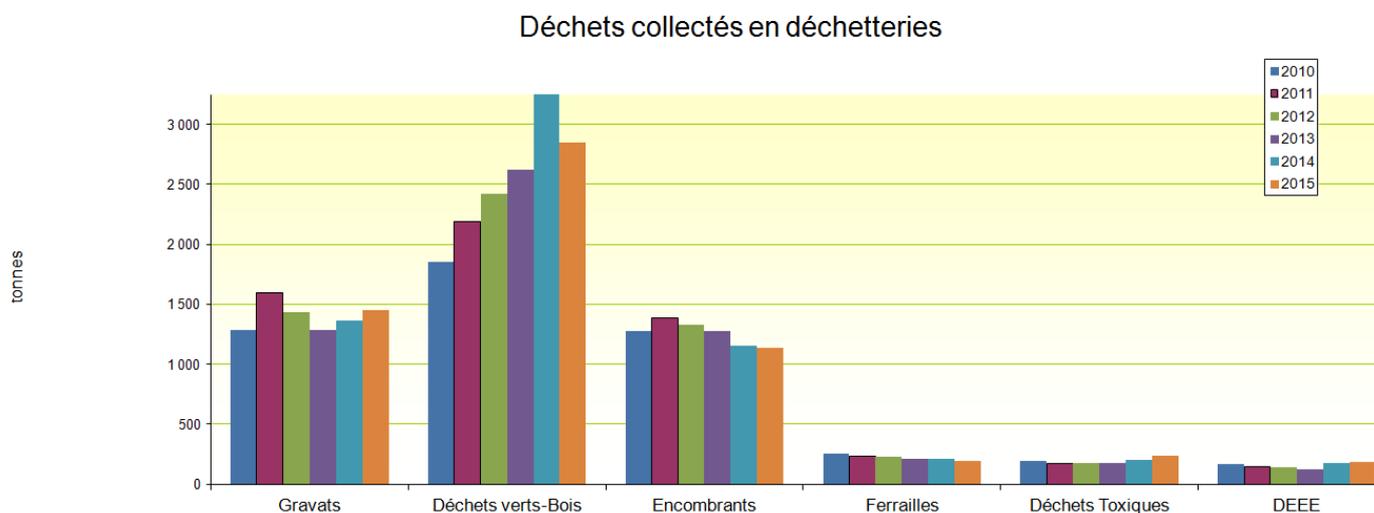


Schéma général des différentes filières de traitement des déchets collectés en déchetteries et tonnage





Tonnages



Globalement, les tonnages réceptionnés en déchetterie sont relativement stables. Il faut noter un recul du tonnage des déchets verts et bois (de l'ordre de 15 % par rapport à l'année 2014) ainsi que le tonnage d'encombrants (baisse d'environ 1,40% en comparaison à l'année 2014).

4) Collecte des D.A.S.R.I. (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Depuis décembre 2006, la Communauté de Communes met à disposition en pharmacie des boîtes pour collecter les aiguilles. Ces boîtes sont distribuées par les pharmaciens aux personnes diabétiques ou en automédication. Celles-ci doivent ramener leurs réceptacles pleins en pharmacie aux dates prévues par un calendrier (1 semaine par trimestre). L'entreprise Véolia réalise ensuite la collecte et le traitement avec l'Eco organisme D.A.S.T.R.I.

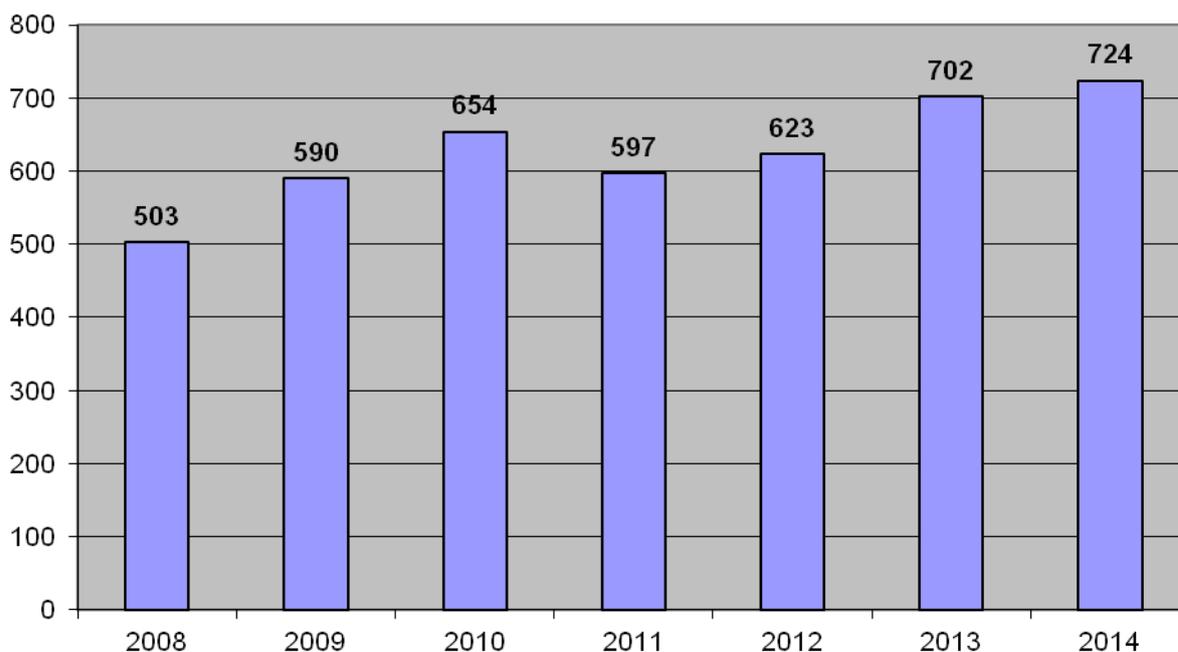


Les premières collectes ont donné les résultats suivants :

Communes	Nombre de boîtes collectées						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bazouges-sur-le-Loir	34	37	23	0	11	13	14
La Chapelle d'Aligné	43	46	39	71	38	48	53
La Flèche	415	488	566	508	558	620	633
Villaines-sous-Malicorne	11	19	26	18	16	21	24
TOTAL	503	590	654	597	623	702	724

La première collecte a permis un premier déstockage. Ensuite, la collecte est progressivement montée en puissance.

Nombre de boîte de DASRI évacué par an



Les usagers et les pharmaciens semblent satisfaits de ce service.

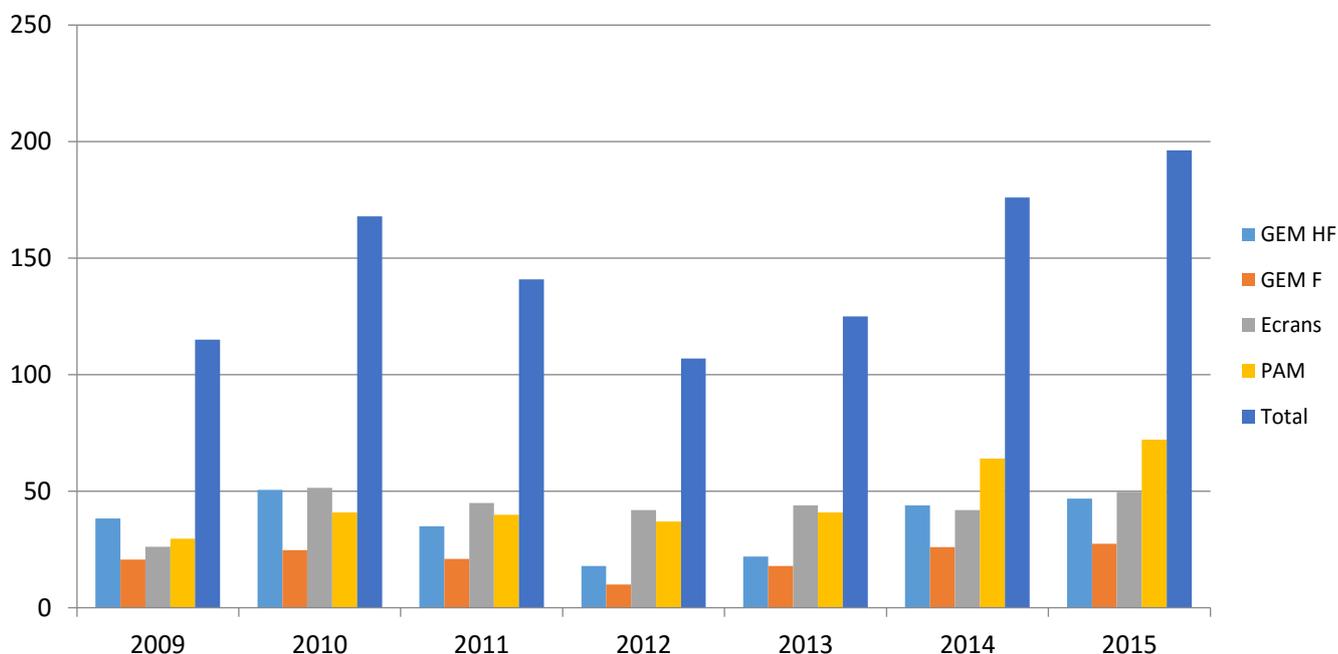
Le coût de l'opération pour la collectivité entièrement en charge par l'Eco Organisme DASTRI Concernant l'année 2015 c'est 607 kg de D.A.S.R.I. produits par des patients en auto-traitement qui ont été collectés dans les 10 pharmacies du territoire de la collectivité.

5) Collecte des D.E.E.E. (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Depuis septembre 2008, la Communauté de Communes a mis en place une collecte spécifique des D.E.E.E. dans les déchetteries. Les D.E.E.E. triés peuvent ainsi être traités et valorisés conformément à la réglementation en vigueur. Pour cela, la collectivité a contracté avec Ecosystèmes (Eco-organisme agréé). La collecte est réalisée par Envie 72.

Cette collecte a donc permis le traitement et la valorisation de 196 tonnes de D.E.E.E. en 2015 en hausse de 11 % par rapport à 2014.

En tonne	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
GEM HF	38	51	35	18	22	44	47
GEM F	21	25	21	10	18	26	28
Ecrans	26	51	45	42	44	42	50
PAM	30	41	40	37	41	64	72
Total	115	168	141	107	125	176	196



Légende :

GEM F : Gros Electroménager Froid (réfrigérateur, congélateur...)

GEM HF : Gros Electroménager Hors Froid (gazinière, lave-linge ...)

PAM : Petits Appareils en Mélange (aspirateur, sèche-cheveux, rasoir, informatique...)

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT (en euros TTC)

6) Recettes et dépenses de fonctionnement en 2015 (2014)

<i>Dépenses 2015 (2014)</i>		<i>Recettes 2015 (2014)</i>	
Collecte et traitement des déchets ménagers	928 680 (1 089 470)	TEOM	2 267 907 (2 230 237)
Collecte et recyclage des emballages ménagers Compostage	433 046 (450 334)	Redevance Spéciale	79 686 (77 765)
Déchetteries	451 180 (393 099)	Aides (Eco-Emballages)	365 582 (300 312)
Virement de la section recette d'investissement	510 479 (156 393)	Recettes liées à la collecte sélective	154 942 (188 140)
		Recettes liées aux déchetteries (valorisation des matériaux et dépôts des professionnels)	33 755 (60 957)
		Divers	116 623 (34 259)
TOTAL	2 323 385 (2 089 296)	TOTAL	3 018 495 (2 891 670)
« Excédent » de fonctionnement	635 110 (742 374)	(dont 60 000 € de frais administratifs budget général)	

7) Recettes et dépenses d'investissement (en euros TTC)

<i>Dépenses 2015</i>		<i>Recettes 2015</i>	
Divers	7 423		
Petit matériel benne	5 610		
Achat benne collecte	211 970		
Petit matériel	6 538	Virement de la section fonctionnement	510 479
Achat matériel (conteneurs enterrés et aériens)	48 372		
Provision plate-forme déchets verts, gravats	161 515		



Provision Station carburant	48 000		
Emprunt	21 051		
TOTAL	510 479	TOTAL	510 479

Répartition des coûts de fonctionnement par flux en %

	Déchets ménagers	déchetterie
C.C.P.F	58,41	19,38
En France (source ADEME en 2014)	60	21

Répartition des flux par tonnage en %

	Déchets ménagers	déchetterie
C.C.P.F	35,05	46,63
En France (source ADEME en 2014)	42	37

B. INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

1) Coût annuel des principaux marchés en 2015 (et 2014)

Euros	Jacky DUFEU	SEP	Séché	Sita Ouest	Sosarec	Sosarec	Véolia Propreté	Quadria et Socoplast	TOTAL
Transport et traitement des déchets ménagers et assimilés	386 541 (442 837)								
Collecte, transport et tri des emballages recyclables				154 420 (168 442)	18 454 (19 255)				
Tri et conditionnement des emballages recyclables			159 246 (151 209)						
Déchetteries Enlèvement et traitement du Tout-venant		116 115 (129 676)							
Déchetteries Enlèvement et valorisation des Déchets verts		92 158 (67 606)							
Déchetteries Enlèvement et valorisation du Bois		24 723 (38 384)							



Déchetteries Enlèvement des Gravats		12 144 (9 294)							
Déchetteries Enlèvement et traitement des déchets toxiques						21 901 (17 264)			
Déchetteries Enlèvement et valorisation des cartons					8 448 (8 316)				
Contrat de nettoyage des conteneurs des points d'apport volontaire		Néant							
Location et maintenance des bacs de regroupement des déchets ménagers									
Collecte et traitement des DASRI							0 (2 762)		
Composteurs et sacs recyclage								19 590 (13 875)	
TOTAL	386 541 (442 837)	245 140 (244 960)	159 246 (151 209)	154 420 (168 442)	26 902 (27 571)	21 901 (17 264)	0 (2 762)	19 590 (13 875)	1 013 740 (1 068 920)

Le coût annuel des principaux marchés, entre 2014 et 2015, a baissé de **5,16 %**

2) Coûts moyens par flux

● Par tonne de déchets

En euros par tonne (personnel, collecte et traitement) hors recettes

- Ordures ménagères (4 496 t) : **207 € / tonne**
- Emballages (2 266t) : **191 € / tonne**
- Déchets collectés en déchetterie avec cartons (5 956t) : **76 € / tonne**

● Par habitant desservi et par an

En euros par habitant et par an (personnel, collecte et traitement) hors recettes

- Ordures ménagères : **36 € / habitant**
- Emballages : **17 € / habitant**
- Déchets collectés en déchetterie : **17 € / habitant**

3) Mode de calcul de la taxe et de la redevance

● Taxe pour l'Élimination des Déchets Ménagers



La taxe est basée sur le foncier bâti. Elle comporte trois taux déterminés en fonction de la fréquence de collecte (déchets ménagers et sélectif) et du service rendu.

Pour 2015 :

- Collecte des déchets ménagers 3 fois par semaine : 14,19 %
- Collecte des déchets ménagers 2 fois par semaine : 13,22 %
- Collecte des déchets ménagers 1 fois par semaine : 10,22%

Ce taux est appliqué à la base imposable.

Depuis 2006, la taxe a évolué de la façon suivante :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Evolution par rapport à l'année précédente (en %)	+ 4,8	+ 2,5	+ 2,5	+ 2,0	+ 1,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0

Après une forte augmentation de la TEOM en 2006 pour permettre d'équilibrer le budget, la progression est aujourd'hui jugulée (correspondant à l'évolution moyenne des charges de personnel et des contrats).

Leviers d'optimisation

Ordures Ménagères Résiduels (O.M.R.)

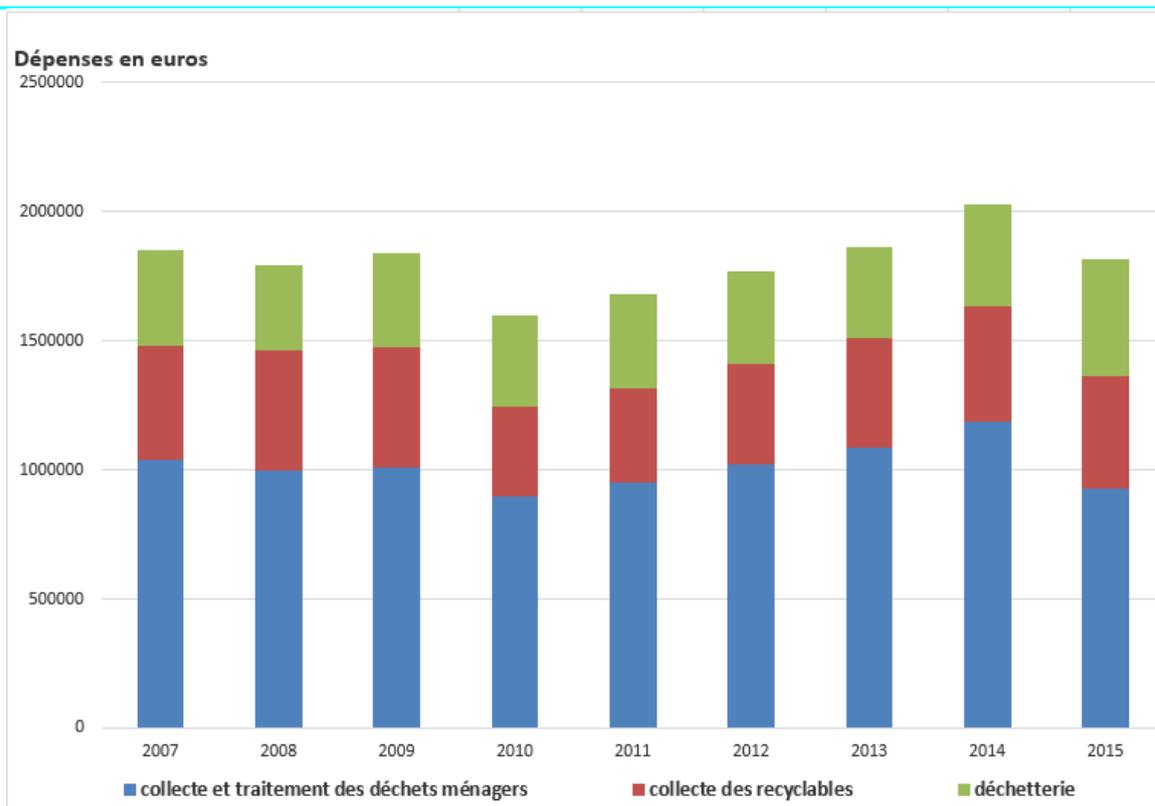
- Distances parcourues par les bennes
- Fréquences de collectes
- Tarification Incitative

Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre (R.S.O.M.)

- Mode de collecte (apport volontaire (38 % en France), mixte ou porte à porte)
- Schéma de collecte (multimatériaux, fibreux/non fibreux, emballages/papiers)

Déchets des déchetteries

- Quantité de déchets de déchetteries (en Kg/hab./an)
- Contrôle d'accès
- Nombre d'habitants desservis par déchetterie



6) Répartition des recettes de fonctionnement annuelles



IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le service de collecte et d'élimination des déchets doit s'adapter à un contexte d'évolution constante :

- Progressions des techniques de recyclage,
- Contraintes législatives : normes d'hygiène et de sécurité
- Hausse des coûts de collecte, de traitement, et de transport (gazole).
- Formation/ Protection du personnel

Face à ces évolutions, le tri et la valorisation s'imposent. Le recyclage génère des recettes et demeure un moyen, à disposition de la collectivité, pour limiter ses coûts. De plus, l'optimisation des collectes (réorganisation des tournées de collecte) contribue à maîtriser les coûts. L'optimisation du service et l'instauration de la redevance spéciale en 2005 ont permis une modération de la progression du montant de TEOM et l'équilibre du budget analytique. **La réduction de la fréquence de collecte des déchets ménagers et l'extension du secteur de collecte sélective en porte à porte sur la Ville de la Flèche, en octobre 2011, a permis d'aller dans ce sens.**

Le tri et le recyclage, généralisés sur la Communauté de Communes depuis 1998, ont atteint, aujourd'hui, une certaine stabilité dans les résultats. La population a bien adopté le réflexe collecte sélective avec **91 Kg/hab./an** d'emballages collectés pour l'année 2015 (supérieur au ratio national, sauf pour le verre).

Néanmoins, la stabilisation des tonnages nous incite à poursuivre la sensibilisation avec notamment des interventions auprès des scolaires en 2015 et l'accompagnement dans la démarche éco-école. **L'extension de la collecte sélective en porte à porte sur le milieu urbain de la flèche**, sur l'année 2011, a permis d'augmenter sensiblement nos tonnages.

De plus, le Grenelle de l'environnement nous incite à poursuivre la réduction de la quantité de déchets ménagers. Depuis 2010, notre ratio d'ordures ménagères par habitant a été réduit de 7%, ce qui est conforme aux préconisations de ce Grenelle. La collectivité s'est engagée dans un **programme local de prévention**. Il permet la mise en place de moyens pour faire « maigrir la poubelle ». Notamment, les déchets verts peuvent être gérés à domicile, avec intérêt puisque le compost produit, constitue un amendement utile au jardin.

Enfin, les efforts portés sur d'autres types de déchets tels que les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et les textiles devront être poursuivis.



V. ANNEXES

- **Exemples de coûts d'investissement du service collecte et de traitement des déchets**

- **Organigramme du service et coût de la masse salariale**



Exemples d'investissements du service Environnement Collecte et Traitement des déchets ménagers



Construction de la déchetterie de Crosnières :
558 000 € TTC



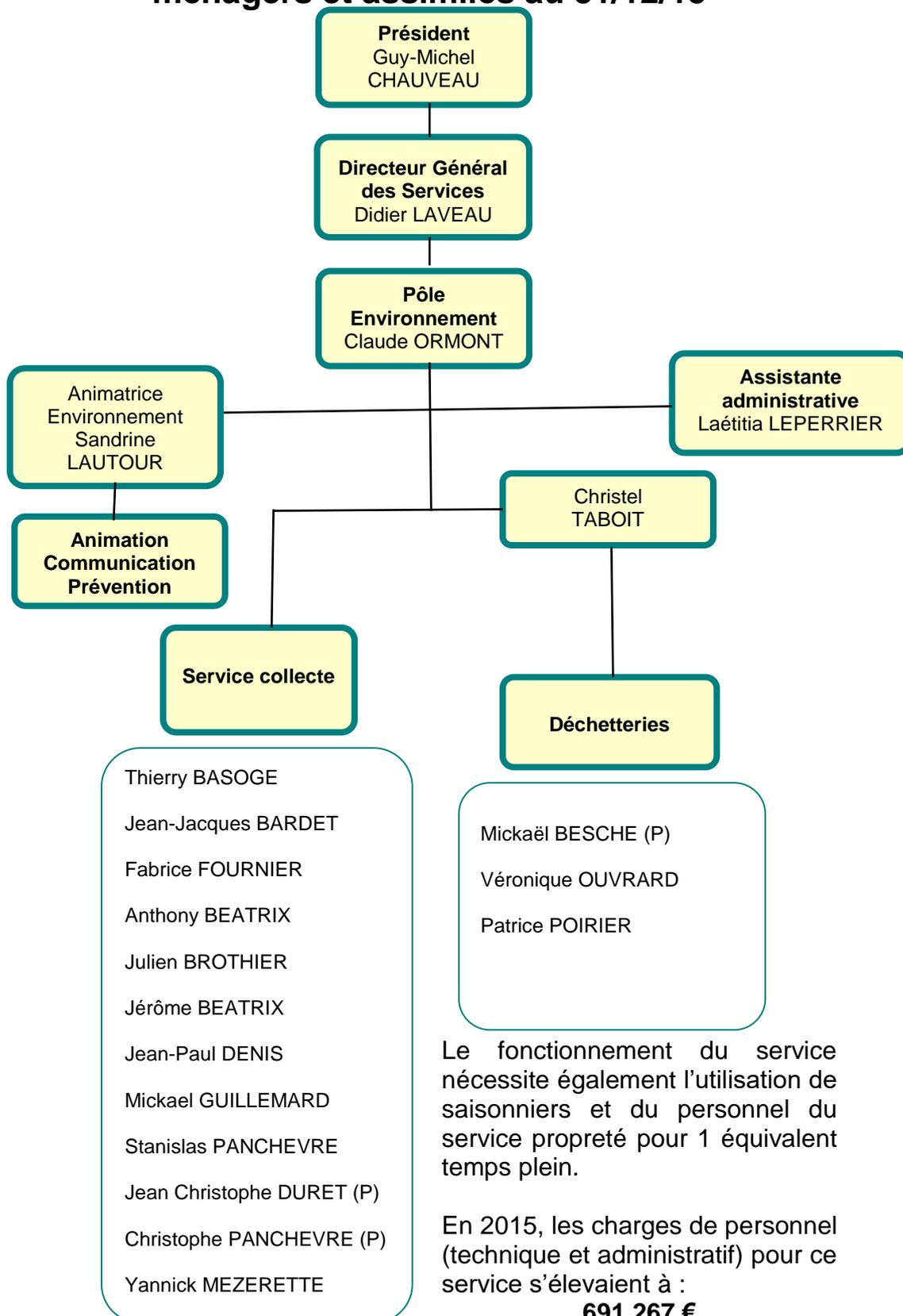
Achat d'une benne de collecte :
200 000 € TTC



**Un point recyclage complet (4
conteneurs) : 5 400 € TTC**



Organigramme du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés au 31/12/15



Le fonctionnement du service nécessite également l'utilisation de saisonniers et du personnel du service propreté pour 1 équivalent temps plein.

En 2015, les charges de personnel (technique et administratif) pour ce service s'élevaient à :

691 267 €

(Ne prend pas en compte le personnel du service Voirie et le personnel administratif connexe)